

MARENNES-HIERS-BROUAGE

Plus de compostage

Le centre hospitalier de la commune vient de s'équiper du plus grand pavillon de compostage du département. Sensible au développement durable, l'établissement s'est engagé, dès 2014, en faveur du tri sélectif et s'est ensuite lancé dans le compostage des déchets alimentaires. Il s'est doté, dans un premier temps, de deux composteurs de 345 litres puis de quatre composteurs de 1 000 litres chacun. Ils ont permis de composter, en un an, 1,5 tonne de déchets (restes d'assiettes, de préparations et de plats).

Avec 120 grammes jetés par repas et par personne, ce sont 18 tonnes qui pourront être démontées des poubelles d'ordures ménagères. L'installation d'un pavillon de compostage de 20 mètres cubes a donc été décidée et a été réalisée par deux entreprises d'insertion : Terre-mer chantiers de Marennes pour la maçonnerie et Cap Vert de Buxerolles (86) pour la menuiserie, avec la collaboration du Groupement de structures d'insertion par l'activité économique (Green Poitou-Charentes).

1 000 euros en moins par an
Une dizaine d'agents ont été formés pour prendre en charge les apports, sous le contrôle du maître composteur diplômé Rodolph Martin, agent des services techni-



Mardi, élus et responsables ont visité le nouveau pavillon de compostage du centre hospitalier. PHOTO M. R.

ques de l'hôpital. Financé par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (55 %), la Régie des déchets du bassin de Marennes (25 %) et l'hôpital (20 %), le pavillon permettra à l'établissement de réaliser une économie de 1 000 euros sur la redevance annuelle de collecte des ordures ménagères et d'utiliser le compost pour les plantations disposées dans l'enceinte de l'hôpital.

L'inauguration officielle a eu lieu mardi en présence notamment de Mickaël Vallet, maire de Marennes-Hiers-Brouage, président de la Communauté de communes du Bassin de Marennes et du Conseil de surveillance de l'hôpital ; Christian Guignet, président de la Régie des déchets du bassin

de Marennes ; Pierre Thépot, directeur du Groupe hospitalier de La Rochelle-Ré-Aunis et des centres hospitaliers de Rochefort et Marennes ; Karine Sens, directrice du centre hospitalier de Marennes.

« Sans les aides financières et sans l'aide du personnel qui partage les valeurs et le respect de l'environnement, ce pavillon n'aurait pas pu voir le jour », a déclaré Karine Sens. « Ce projet est exemptaire [...] Composter, cela à du sens », a souligné Pierre Thépot. Véritable lien social entre le personnel et les résidents, cet espace, entouré de bancs, va très vite devenir un lieu de vie incontournable de l'établissement.

Michel Rey

DOLUS-D'OLÉRON

Le futur de la commune

Plus de cent personnes ont assisté, lundi, à la présentation du prochain Plan local d'urbanisme (PLU). Après un rappel des différentes contraintes légales (loi Alur de 2014, loi Grenelle, loi Littoral et Plan de prévention des risques), les futures orientations ont été expliquées à l'assemblée.

L'hypothèse de développement retenue fait état d'un taux d'accroissement annuel maîtrisé de 0,75 %, soit 255 habitants supplémentaires. Les besoins en logements sont donc estimés à 215 résidences principales et 430 logements au total. La difficulté est de privilégier les résidences principales. Cela peut se faire par le biais de logements dits aidés. Concrètement, il s'agit de cibler des secteurs en imposant un pourcentage de logements aidés dans le but de stabiliser et fixer la population.

11,5 hectares en dix ans

En termes de superficie, il est prévu de consommer 11,5 hectares sur les dix prochaines années : 1,8 hectare en zone d'usage d'activité ; 1 hectare de zone à usage d'habitat ; 8,7 hectares en extension des enveloppes urbaines. C'est via un travail de repérage des terrains vierges de l'enveloppe urbaine, si possible desservis et qui ne

sont pas en zone à risque, que sont définies les zones à urbaniser. Ainsi, 20 hectares de surfaces répondant à ces critères ont été identifiés.

En résumé, le nouveau PLU éloigne l'urbanisation de la façade ouest submersible, maîtrise l'urbanisation des zones à risque, développe les quartiers où vit la population locale dans un souci de développement économique et s'inscrit dans un projet de développement durable.

Habitat et aquaculture

Les zones à urbaniser sont principalement le nord ouest du centre-bourg, avec de l'habitat mixte ; la Cossarde nord avec de l'habitat et de l'hébergement ; la Cossarde sud avec de l'éco-habitat ; Les Peux-est avec de l'habitat social ; Les Peux-ouest en mixte ; et La Noue-Bergerie avec de l'habitat mixte.

Les espaces proches du rivage et la bande littorale pourront être dédiés à l'aquaculture, les espaces boisés classés ne seront guère modifiés et les espaces remarquables n'accepteront que des constructions démontables. Après un bilan de concertation, et le temps de l'enquête publique (en août et septembre), le nouveau PLU devra être approuvé en fin d'année.

Stéphanie Gollard



La présentation du futur Plan local d'urbanisme (PLU) a attiré une centaine de personnes, lundi. PHOTO S. G.

SAINT-PIERRE-D'OLÉRON

Des dons en légère hausse

Dimanche, l'île d'Oléron recevait les présidents et administrateurs des 26 associations de l'Union départementale fédérée des associations pour le don de sang bénévole de la Charente-Maritime (UDFADSB 17) pour son assemblée générale annuelle présidée par Daniel Wertepna.

Le président de l'ADSB de Dolus-d'Oléron, Marc Mauve, et son équipe ont accueilli les responsables associatifs et les intervenants dont Wilfried Salado, directeur du département collectes et production de l'établissement français du sang (EFS) pour la Nouvelle-Aquitaine ; le docteur Philippe Jardel, responsable des prélèvements EFS du site de Saintes ; et Bernard Bironneau, représentant de la FFDSB qui fédère les 2 750 ADSB du territoire.

Le bureau reconduit

Les trois administrateurs sortants ont été réélus à l'unanimité : Marina Bureaud (Plaine d'Aunis), Marie-Claude Sellier-Marlin (Saint-Pierre-d'Oléron) et Christian Rouffignac (Surgères). L'assemblée a confirmé à l'unanimité Pascal Sellier-Marlin, président de la section locale, à son poste d'administrateur régional et Danièle Satgé (de Saintes) en qualité de vérificateur aux comptes. Le conseil a ensuite renouvelé l'actuel bureau directeur départemental. Dans son rapport moral, le président, Daniel Wertep-



Les Associations de donneurs de sang bénévoles de la région se sont réunies dimanche dans l'île d'Oléron. PHOTO DR

Risque de commercialisation ?

Lorsque Wilfried Salado est revenu sur le rapport de la Cour des comptes concernant le coût des prélèvements, en particulier dans les petites communes, il a été interpellé par une administratrice refusant le caractère purement comptable de l'organisation des collectes de sang. Elle rejetait cette approche productiviste qui vise à tout concentrer vers de grosses structures. Une vision partagée par Michel Parent, vice-président du Conseil départemental, évoquant le maillage que représentent les territoires communaux. Prenant le cas des ADSB oléronnaises, l'élu a estimé qu'elles font, ensemble, un bien meilleur travail que regroupées en une seule car elles connaissent parfaitement leurs terrains respectifs et sont, pour autant, solidaires entre elles pour organiser des activités en commun sur l'ensemble de l'île. Pour sa part, Dominique Rabelle, suppléante du député Didier Quentin, s'est dit attentive aux inquiétudes concernant les risques de commercialisation des tissus humains et a assuré l'assemblée présente qu'elle allait relayer ces préoccupations auprès du député, restant attachée aux règles éthiques applicables en France.

na, soulignait que, dans le département, plus de 5 000 personnes avaient été transfusées en 2018 grâce aux 27 549 poches prélevées (contre 27 385 en 2017 et 27 319

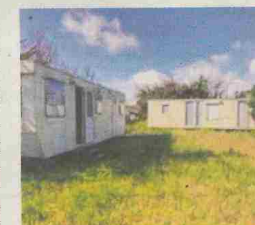
en 2016). Une progression constante qui porte le département à la troisième position en Nouvelle-Aquitaine.

Corine Pelletier

Les terrains à camper désormais en zone naturelle

La présentation du futur PLU, Plan local d'urbanisme (lire ci-dessus), a été source de questionnements, lundi. Ce sont principalement les zones classées en NT3, les zones à camper, qui soulèvent des inquiétudes. En effet, elles disparaissent du nouveau PLU pour être intégrées aux zones N (pour naturelles). Si les élus ont défendu le maintien de la dénomination NT3, les services de l'État, craignant que ce zonage ne donne à entendre que ces parcelles puissent être un jour constructibles, ont préféré les intégrer au zonage N, très restrictif, affichant ainsi la volonté de maintenir la vocation naturelle de ces espaces sensibles.

La municipalité a rassuré les habitants : « Cela ne changera rien réglementairement. Il n'y a pas de remise en question des droits acquis, des aménagements, clôtures et équipements en place. » Les droits à construire en zone NT3 et zones N sont identiques. Cependant, il n'est



Les terrains à camper sont nombreux sur l'île. PHOTO S. G.

pas question d'éradiquer ces zones, elles sont incluses dans la zone dite naturelle mais conservent leur usage actuel et leur qualification ne permettra pas à l'État de remettre en cause l'existant qui a été régularisé dans les années 80. Quant aux questions relatives à la possibilité de convertir les mobile-homes en caravane et à la durée de séjour sur ces parcelles, elles ne relèvent pas du PLU.

S. G.